
La dalle en béton de l'ancien centre demeure. Vingt ans après, elle disparaît, laissant place à un mail et à une place centrale donnant au quartier « un aspect plus convivial » affirment alors les architectes³³².

Une démarche de référence.

Cette démarche fait référence à l'échelle nationale. Claude Chaline³³³, traitant des politiques de la ville, met en évidence les types d'action de restructuration dans les grands ensembles. Parmi ceux-ci, la « recomposition des espaces urbains », qui débute durant les années 1980, occupe une place importante : reprise des espaces ouverts, destruction des dalles, ré-urbanisation, mais aussi « travail sur la centralité », notamment commerciale, qui se révèle plus délicat.

Une première option est de donner l'avantage aux liaisons avec l'hyper centre de l'agglomération et de limiter les ambitions des ensembles périphériques, ce qui est le cas à Strasbourg et à Nantes.

Une autre option réside dans la volonté de « doter une cité d'un véritable cœur de ville, concrétisant son identité ». C'est ce qui est tenté autour de Paris, aux Francs-Moisins (Saint-Denis), à Orly, au Val d'Argent (Argenteuil) en restructurant la dalle, « ou encore aux Salines (La Rochelle) ».

III.1.3

Dès le début, la forte implication des associations d'habitants.

La précédente équipe dirigeante de la ville de La Rochelle, maître d'ouvrage délégué de l'État, construit la Z.U.P. de Mireuil sans aucune participation des habitants³³⁴. Michel Crépeau, avec la nouvelle équipe de la ville et du S.I.V.O.M., déclare vouloir faire de Ville-neuve-des-Salines « une sorte de laboratoire d'urbanisme », pour « essayer de faire, en même temps qu'une zone à urbaniser en priorité, une zone à humaniser en priorité ». Il affirme sa volonté « d'associer les habitants eux-mêmes », « à tout prix »³³⁵.

Cette volonté politique se trouve renforcée, et en même temps confrontée, à l'implication d'habitants qui se regroupent d'eux-mêmes. Dès le 20 Novembre 1971, se tient la première assemblée générale de création du Comité de Défense des Intérêts et d'Animation de la ZUP (D.I.A.Z.)³³⁶. Ce Comité, animé par des habitants, dont certains sont membres du P.C.F. ou de la Communauté Chrétienne du quartier, exprime les exigences des habitants en termes d'équipement et d'animation et n'hésite pas à critiquer certaines décisions des élus locaux.

En Mars 1972, alors que Michel Crépeau reconnaît que le centre commercial avait pris du retard, *Sud-Ouest* affirme qu'une question « plus grave, car elle soulève un problème de fond, est l'affaire des trois tours »³³⁷. Dans le projet décidé par le S.I.V.O.M., ce futur centre commercial est encadré par trois grands bâtiments d'habitation³³⁸. Monsieur Embert, président du Comité de Quartier D.I.A.Z.³³⁹, critique la réalisation de ces trois tours qui « écraseront tout ». Michel Crépeau répond deux jours après : « Si nous ne construisons pas ces tours, il nous faudra densifier l'habitat ailleurs. Il faut comprendre que nous avons dans l'immédiat 20 millions à récupérer par la vente des terrains pour payer la voirie et l'équipement ».

En définitive, la construction de ces trois tours, et d'autres, est écartée lors de la révision du dossier-bilan qui dé-densifie la Z.U.P., grâce à un plan financier négocié avec l'État.

332. « La place du village inaugurée », *Sud-Ouest*, 27 février 1995, Collectif des Associations

333. CHALINE, Claude, *Les politiques de la ville*, Paris, P.U.F., 2008, p.80

334. Mémoire, IIe partie, Chapitre 5 : Le projet rochelais de la Z.U.P. de Mireuil

335. LEDOUX, Serge, « Nous voulons faire de cette ZUP... une zone à humaniser en priorité », *Sud-Ouest*, 13 septembre 1971

336. *Le pionnier*, n° 1-15, La Rochelle, A.M.L.R., Périodiques, Inventaire

337. LEDOUX, Serge, « Un anti-Mireuil ? Voir... », *Sud-Ouest*, A.D.C.M., JX 262/147

338. Mémoire, IIIe partie, Chapitre 1er,

339. LEDOUX, Serge, « Dialogue avec des habitants qui prennent leurs responsabilités », *Sud-Ouest*, 23 mars 1972

Les Associations réagissent et font bouger les décisions du S.I.V.O.M..

En mai 1972, le Comité initie une pétition adressée au S.I.V.O.M. pour exiger « une cité commerciale, des aires de jeux, des locaux sociaux et culturels »³⁴⁰. A l'automne 1973, une motion commune est rédigée « par les responsables des différentes associations fonctionnant sur la Z.U.P. : Fédération Cornec du C.E.S., Fédération Armand, Amicale des locataires, Foyer féminin, Comité de quartier, Club omnisport, Centre social, Club de pétanque, responsables sociaux »³⁴¹.

Ces associations demandent la réalisation d'un « terrain omnisports et une salle de réunion ». « Averti de cette collusion d'intérêt, le président du S.I.V.O.M. leur donne satisfaction tout de go, coupant court à de stériles affrontements. Et une rencontre se déroule dans un climat de confiance bénéfique pour tous ».

Michel Crépeau³⁴² y dénonce « le budget étriqué de la jeunesse et des sports et celui des affaires culturelles », qui ne permet pas de réaliser les équipements attendus sur la Z.U.P. « C'est la faute de l'Etat, si vous manquez d'équipement » dit-il aux habitants Il annonce que le S.I.V.O.M., « afin de répondre au profond désir des Associations », va voter une somme de un million de francs, au budget 1974, pour construire la salle polyvalente et le terrain omnisport promis.

Michel Crépeau précise qu'« une commission composée des responsables de la Z.U.P. et des responsables du syndicat » se chargera de réfléchir à l'emplacement de la salle.

Cette décision d'associer les habitants à la conception de la salle polyvalente est prise lors de la séance du Comité du S.I.V.O.M. du 22 mai 1973, à la demande d'André Dubosc, Conseiller Communautaire et Adjoint au Maire de La Rochelle³⁴³.

Le premier Comité de quartier D.I.A.Z.

Le Comité D.I.A.Z. est la première forme d'expression de la parole citoyenne et d'animation de la Z.U.P. Initiateur de la pétition, promoteur de la motion commune des associations déjà évoqués, le Comité, avec son journal mensuel « Le pionnier »³⁴⁴, intervient ainsi régulièrement sur toutes les questions concernant l'aménagement et la vie du quartier.

Il revendique sa qualité de représentant des habitants de la Z.U.P., exerce sa critique, parfois vive, envers Michel Crépeau et le S.I.V.O.M., exprime des revendications.

Il organise aussi, dès sa création, des animations sur le quartier, en étroite collaboration avec Patrick Angibaud - animateur cantonal - et le garde municipal, Monsieur Gobin: feu de la Saint-Jean, venue d'une troupe théâtrale, soirées-brochettes, retraite aux flambeaux et jeux pour les enfants, ...³⁴⁵.

A propos de l'aménagement de la vieille ferme qui existe alors sur la Butte Dufour, Avenue Danton, le Comité propose au S.I.V.O.M. que les habitants eux-mêmes, bénévolement, aménagent ce lieu d'animation.

340. LEDOUX, Serge, *Ibidem*

341. LEDOUX, Serge, « Villeneuve-Les-Salines. C'est la faute de l'État, si vous manquez d'équipements dit Michel Crépeau aux habitants », *Sud-Ouest*, 29 novembre 1973, A.D.C.M., JX 262/157.

342. LEDOUX, Serge, « Dialogue renoué entre le Syndicat et le Comité de quartier », *Sud-Ouest*, 18 janvier 1973. La présence de MM. Barranger et Dubosc aux côtés de M. Crépeau, mais surtout celle de M. Belly, était le garant de l'identité de vue des responsables du syndicat. M. Belly ne manqua pas d'ailleurs de venir conforter le propos du Maire et président du SIVOM, pour souligner la responsabilité de l'at (...) » écrit le journaliste de Sud-Ouest. M. Belly, Conseiller Général communiste, candidat contre Michel Crépeau aux élections municipales de mars 1971, avait été intégré au Comité du SIVOM, comme personnalité extérieure, après ces élections.

343. Comité du S.I.V.O.M. du 22 mai 1973, *Registre des délibérations*, La Rochelle, Archives de la C.D.A., 12 W 128

344. *Le Pionnier*, n° 1-15, mensuel du Comité de quartier D.I.A.Z., *Inventaire, Périodiques*, A.M.L.R. 8 PER,

345. LEDOUX, Serge, « Les habitants ne comprennent pas pourquoi on leur a refusé de faire de « leur » ferme un lieu d'animation », *Sud-Ouest*, 21 septembre 1972, A.D.C.M., JX 262/150.

346. *Ibidem*

Lors de l'assemblée générale du Comité en septembre 1972³⁴⁶, « On déplora qu'il - le S.I.V.O.M. - eut refusé aux habitants le droit d'aménager eux-mêmes la ferme Gaudin mise à leur disposition pour leurs loisirs. Un plan avait été proposé ».

Les relations sont difficiles entre le Comité et le S.I.V.O.M.. Une lettre de Michel Crépeau³⁴⁷ met en cause le « comportement » du Comité, qui ne mène pas « une action efficace et intelligente » pour « concourir au développement harmonieux de la Z.U.P. et au bien-être de ses habitants ». Il critique « une maladresse peu commune », « une méconnaissance totale des problèmes », la « publication répétée de contre-vérités grossières » dans *Le Pionnier*.

Il ajoute : « Le poing menaçant frappée de trois étoiles dont vous croyez illustrer vos articles en dit long sur vos préoccupations et sur la conception singulière que vous avez des rapports humains ».

Il déplore l'attitude du président du Comité, Monsieur Embert, à qui il reproche de confondre les « élus de gauche qui animent le syndicat et le « gouvernement » qui ne donne pas les moyens d'équiper la Z.U.P.

Le dialogue est tendu et même « interrompu » entre les responsables du Comité de quartier D.I.A.Z. et les élus du S.I.V.O.M.. Il est, cependant, « renoué » lors de l'assemblée générale du Comité le 14 janvier 1973.

Le Comité décide d'abandonner « l'image brutale d'un poing brandi dans son périodique *Le Pionnier* ». La présence d'un représentant du président du S.I.V.O.M., M. Barranger, Vice-Président chargé de la Z.U.P., marque cette nouvelle étape de relations apaisées, Michel Crépeau reconnaissant le Comité de quartier, ainsi que les autres Comités, comme « des interlocuteurs valables ».

L'activité du Comité de quartier D.I.A.Z. décline, puis cesse début 1977 par « la démission du conseil d'administration dans son ensemble »³⁴⁸. Une nouvelle structuration de la vie associative et citoyenne du quartier voit le jour.



photo55
L'Agora
centre social et d'animation,
Photo AUBIN, Hervé, 2010

La naissance du Centre social.

Entre temps, en mars 1973, une association est créée sur Villeneuve-Les-Salines qui prend le nom de « centre social ». Le Président en est M. Martin. Le Centre « a aussitôt adhéré à la fédération départementale des centres sociaux »³⁴⁹.

Le Centre se donne pour mission de promouvoir, avec un personnel qualifié, des activités et services à caractère médico-social, social et culturel au profit des diverses catégories d'âge. Il dispose de locaux au 34, rue Camille Desmoulins.

Dès le début, y est créé un centre de soins infirmiers, avec une infirmière, Melle Kerand. Il gère aussi les logements du programme à loyers réduits (les P.L.R.), avenue Danton, qui accueille les locataires venant des îlots insalubres de la ville. Enfin, il intervient dans l'animation du quartier.

347. CREPEAU, Michel, « Lettre du Maire de La Rochelle adressée au Président du Comité de quartier, M. EMBERT », en date du 30 mai 1972, Archives personnelles d'André ROCHEAU.

348. *Compte-rendu de la réunion, le 4 janvier 1977, d'Associations du quartier* – Communauté Chrétienne, OPMVS, Cellule du PC, Parents d'élèves Cornec et Lagarde, Centre Social, ainsi que Philippe PERCOT, animateur cantonal qui annonce cette démission du conseil d'administration de D.I.A.Z. et prévoit une assemblée générale à l'initiative des Associations rassemblées pour « créer un Comité de quartier actif et représentatif, le vendredi 28 janvier 1977 », Archives du Comité de quartier D.I.A.Z., A.M.L.R., cote 3 D 14.

349. « Villeneuve-Les-Salines : une association pour gérer un centre social », *Sud-Ouest*, 22 mars 1973, A.D.C.M., JX 262/153

Création d'un nouveau Comité de quartier « Vivre à Villeneuve »

Deux rencontres des associations et habitants du quartier se tiennent les 28 janvier et 15 Avril 1977, pour créer un nouveau comité de quartier. Les associations sont « conscientes de l'absence de coordination réelle, d'une part, et d'autre part d'un interlocuteur représentatif et reconnu comme tel par le quartier face aux collectivités locales, dans l'optique d'un dialogue et d'une participation (...) ». Le nouveau comité de quartier est dénommé « Vivre à Villeneuve »³⁵⁰. En fait, à la différence du précédent Comité D.I.A.Z., le nouveau est « un ensemble de groupements du quartier », une fédération locale d'associations.

Mais ce deuxième comité de quartier, après un an d'existence, est un échec. Lors de l'assemblée générale du 16 Juin 1978, les membres présents le mesurent³⁵¹. Le comité cesse toute activité.

Une structure nouvelle et originale : un collectif des associations.

Afin de mettre en place un journal mensuel du quartier, un « collectif » d'Associations, issu du nouveau Comité de quartier³⁵² signe un « contrat », dont l'un des buts est de « développer l'information »³⁵³. Toute nouvelle association légalement constituée et ayant son siège sur le quartier, peut « demander à faire partie du collectif, son adhésion sera soumise au vote du collectif ». Les animateurs et élus locaux en sont également membres.

Cette démarche commune des Associations émerge dès 1973.

En effet, une réunion d'associations du quartier, ou y intervenant, mais aussi d'élus locaux, de chefs d'établissements de l'Éducation Nationale (Groupe scolaire Condorcet, C.E.S.), de travailleurs sociaux, d'intervenants du S.I.V.O.M. (Bureau d'Accueil, garde) a lieu le 11 Avril 1973³⁵⁴.

Cette rencontre de tous les partenaires intervenant sur la Z.U.P. vise, selon le président du Centre social qui introduit la réunion, « à faire le bilan des activités des différents groupements et associations qui s'attachent à promouvoir la Z.U.P. ». Il s'agit, à partir des activités existantes, « de fixer à nouveau les objectifs destinés à la vie du quartier ».

Un démarche forte s'exprime, qui inspire la structuration permanente en collectif : « Il s'est révélé extrêmement important d'établir une meilleure coordination entre chaque Association », car « chacun semble animé de volonté, mais une action efficace ne saurait exister que dans la cohésion ».

Ainsi, le développement des activités de la Z.U.P. implique donc « une force interne unie » que les habitants de Villeneuve-Les-Salines sont les plus habilités à réaliser.

De ce fait, les associations du quartier rejettent l'existence et l'action du G.E.P.³⁵⁵. Ce G.E.P. a reçu du S.I.V.O.M. « la notification » d'un contrat qui lui attribue les locaux de la « vieille ferme »³⁵⁶.

350. PERCOT, Philippe, *Villeneuve Information*, n° 0, novembre 1977, Collectif des Associations

351. Compte-rendu de l'Assemblée Générale du Comité de quartier, *Villeneuve Information*, n° 7, septembre 1978, Archives du Collectif des Associations.

352. Liste des Associations fondatrices du Collectif, publiée par le n° 0 de *Villeneuve Information* : Amicale des locataires, Association d'aquariophilie, Centre social, Club du 3^e âge, Comité de Défense Périgny 2, Communauté Chrétienne, Fédération des parents d'élèves CORNEC, Majorettes « Les Cygnes », O.P.M.V.S., Parti communiste, Vivre à Villeneuve.

353. PERCOT, Philippe, *ibidem*.

354. Compte-rendu de la réunion du 11 avril 1973, *Association Centre social*, 34, rue Camille Desmoulins, Archives personnelles de Michèle ROCHEAU, constituées par André ROCHEAU, Professeur d'Histoire-géographie.

355. G.E.P., Groupement d'Éducation Populaire, présidé alors par M. ABELIN, et « regroupant 17 Associations qui n'ont aucun contact sur la Z.U.P. ».

356. Communiqué, « Le G.E.P. peut se mettre enfin au travail », *Sud-Ouest*, 29 mars 1973, A.D.C.M., JX 262/153

Pour assumer cette mission d'animation de la Z.U.P., des « locaux sociaux » lui sont aussi promis par le S.I.V.O.M.. Les associations « internes » du quartier affirment clairement que « la participation effective des habitants est une condition essentielle pour que cette ville nouvelle puisse prendre un véritable essor ».

C'est cette démarche collective des associations du quartier, qui se concrétise de manière permanente en 1977, perdure et rassemble les associations et organisations du quartier.

Le Collectif des associations et son journal mensuel, *Villeneuve Information*, existent toujours aujourd'hui, trente trois ans après leur création. Ils contribuent à structurer et favoriser la vie sociale du quartier, avec la fête de la Saint-Jean qui, chaque année, réunit des milliers de personnes.

Ses réunions mensuelles³⁵⁷, ses commissions thématiques favorisent le dialogue entre associations, habitants, élus et structures culturelles, éducatives et sociales du quartier, l'émergence de projets de quartier, contribuant à la cohésion et à la force du quartier, un des ses atouts majeurs.

Au départ, il est demandé à l'Association « Vivre à Villeneuve », en tant qu'association représentative de l'ensemble des habitants, « de prendre en charge la gérance légale du journal », à charge pour lui « d'en confier la responsabilité par délégation totale à un groupe désigné par le collectif (Bureau de rédaction) ».

La Mairie décide d'attribuer des crédits d'animation au quartier. M. Crépeau et M. Barranger, au nom du S.I.V.O.M. proposent de créer une « super-association » pour gérer ces crédits. Lors de la réunion du Collectif du 13 février 1978, les membres du Collectif expriment leur « refus de constituer légalement (en structure de type associatif, loi 1901) », donc d'avoir un compte-bancaire spécifique, pour percevoir directement ces crédits d'animation et d'être employeur de l'animateur recruté sur ces crédits.

Le Collectif reste « informel ». C'est le Centre social, membre du Collectif, qui « recevra les crédits d'animation ». Cette solution « évitera de surcharger les membres du Collectif de tâches de gestion et d'administration : tel était l'argument essentiel avoué. Pour d'autres, il faut éviter la création d'une « super-association » qui risque d'étouffer les associations existantes »³⁵⁸. Le vote n'est pas unanime³⁵⁹.

Cependant, le caractère informel du Collectif, son rattachement à l'association Centre social, pour les questions de subvention et de gestion, ne vont pas sans poser des problèmes.

En 1983, le Centre social souhaite se dégager d'une « responsabilité devenue lourde », compte-tenu du développement du Collectif depuis 5 ans. La décision est prise par les membres du Collectif de lui donner un « cadre juridique plus net ». A compter du 1^{er} avril 1983, il a pour support juridique l'association (loi 1901) dite « Collectif d'associations de Villeneuve »³⁶⁰.

Ce Collectif perdure et constitue un lieu de rencontre, d'élaboration de projets pour le quartier. Il est un des facteurs du dynamisme associatif local. Anthony Girardeau, animateur du Collectif, mesure la progression du nombre d'associations: « 8 en 1972 (...). En 1977 (...), 12 associations exercent une activité sur le quartier. Trente trois ans plus tard, on ne dénombre pas moins de 52 associations sur le quartier, soit une augmentation de 433%. (...) »^{360 bis}

357. Collectif des Associations et groupes d'initiatives, *Archives des compte-rendus de réunions*, 1982 - 2010, Place du 14 Juillet, Villeneuve-Les-Salines.

358. P.C.F. Villeneuve, « Qui doit avoir les crédits d'animation ? », *Villeneuve Information*, n° 4, mars 1978.

359. CAQUINEAU, Didier, Compte-rendu de la réunion du Collectif, 1 février 1978, *Villeneuve Information*, mars 1978, n° 4, p.1.

360. Lettre au Maire de La Rochelle, *Collectif des Associations*, 17 mars 1983

360 bis GIRARDEAU, Anthony, L'engagement bénévole, son évolution, ses motivations et ses freins, mémoire de Licence professionneller Coordination de projet d'animation, Rennes, *I.U.T.*, 2009-2010, p.13

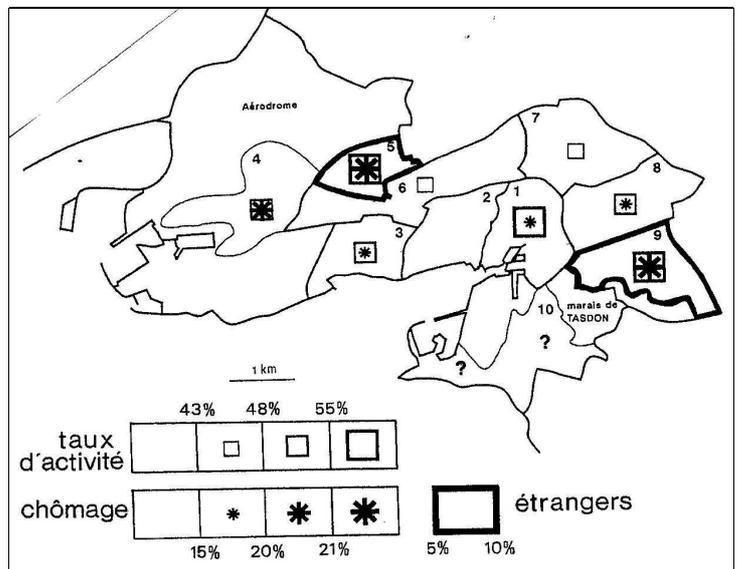
III.1.4

Une communauté immigrée ancienne et bien intégrée

Une note du commissariat de police de La Rochelle, datée de 1978, répertorie les actes de délinquance commis dans la ville et leur origine nationale: les marocains (19) arrivent en tête, suivis des portugais (12), des algériens (9), des tunisiens (3), des yougoslaves (2), et des africains noirs (1). Cette note ne relève pas les actes de délinquance commis par des français de nationalité, souligne Khalid Chemmali³⁶¹, qui rappelle que la source principale de la délinquance, dans les années 1970, est celle des « blousons noirs ».

La note de police met en exergue une délinquance plus importante chez les marocains que chez les portugais, alors que la communauté marocaine est moins nombreuse que la communauté portugaise.

A cette époque, une carte des taux de chômage et d'activité³⁶² fait apparaître que les étrangers résident essentiellement à Mireuil et à Villeneuve-les-Salines, avec un taux compris entre 5 et 10% de la population totale de ces deux quartiers. Elle met en évidence que les taux de chômage y sont les plus élevés, parmi les quartiers de la ville.



doc46.

Taux d'activité et de chômage, La Rochelle, part des étrangers sur Mireuil et Villeneuve-des-Salines, Recensement 1990, CHESNEL, Marc, *Atlas des rochelais*, p.13

Un déclassement du quartier dans l'opinion publique locale.

L'évolution de ces deux quartiers provoque un déclassement dans l'opinion des rochelais : ils deviennent synonymes de chômage, d'immigration, voire de délinquance³⁶³. Selon le recensement de 1990, les deux Z.U.P. regroupent 65% des étrangers de La Rochelle et 37% des étrangers ayant acquis la nationalité française. Dès le début de la construction de Villeneuve-des-Salines, les étrangers sont présents parmi ses habitants³⁶⁴.

³⁶¹. CHEMMALI, Khalid, *L'immigration maghrébine à La Rochelle des années 1960 à la marche des Beurs (1983)*, Mémoire de Master 1 RIHMA, sous la direction de Guy Martinière, La Rochelle, FLLASH, 2007-2008, pp.101-102

³⁶². CHESNEL, Marc, *Atlas des rochelais*, La Rochelle, L'Éditeur du cercle, fin des années 1990, p.13

³⁶³. CHEMMALI, Khalid, *ibidem*, p.69

³⁶⁴. AGUELOVA, Ikka, *Villeneuve-les-Salines vu sous l'angle de sa pluri-ethnicité*, Mémoire de D.E.A., Poitiers, Bibliothèque Universitaire, 2000-2001, p.41

Une bonne partie, en particulier les maghrébins, travaille sur la zone industrielle construite à proximité. Dans les années 1960, un grand nombre d'immigrés maghrébins résident dans le centre ville de La Rochelle, souvent en colocation, Rue des Dames, Rue Gargouilleau, Rue Albert I^{er}³⁶⁵. Dans les années 1970, les étrangers migrent vers les deux Z.U.P. pour deux raisons: la construction de logements H.L.M. auxquels ils peuvent accéder, l'arrivée des femmes et enfants, ce qui nécessite des logements plus grands que ceux qu'ils avaient dans le privé.

Même si la crise économique et la suspension, par l'État, de l'immigration économique et familiale, en juillet 1974³⁶⁶, peuvent bloquer le processus, l'immigration familiale devient un phénomène irréversible, qui concerne aussi Villeneuve-Les-Salines.

Selon les recensements de la population³⁶⁷, le quartier compte, en 1990, 864 personnes de nationalité étrangère, soit 10% de la population totale.

Ce chiffre descend à 696 en 1999, soit 8,6%, contre 3% pour l'ensemble de La Rochelle et 2,8% pour la Charente-Maritime. Cette double baisse est due à la fois à la réduction de la taille des familles et à la naturalisation d'étrangers, en particulier les jeunes, souvent nés en France.

Leur taux de chômage, par contre, atteint 35,4% en 1999, contre 26,1% en 1990. En décembre 2007, 60 étrangers sont comptabilisés comme demandeurs d'emploi, soit 3,4% des demandeurs d'emploi du quartier³⁶⁸.

Manger ensemble pour effacer les différences !

Une démarche permanente des acteurs du quartier, élus, bailleurs, comme les associations et leur Collectif, vise à reconnaître la place des étrangers vivant dans le quartier, leur culture, leurs besoins, leurs associations.

Une des pratiques culturelles, qui remonte aux années 1970, est celle de l'intégration de ces communautés étrangères dans le cadre des fêtes de la Saint- Jean, en juin, événement très populaire.

Des stands de nourritures sont tenus par différents groupes, y compris des groupes d'étrangers habitants le quartier, présentant leurs spécialités culinaires, mais aussi leurs musiques. La fête de juin 2009 se tient sur le thème de la culture turque, dans le cadre de l'année de la Turquie. Et celle de 2010 a pour thème « Divers' cité »³⁶⁹.

Le Centre social pratique aussi des activités qui rassemblent, dans la diversité sociale et culturelle, font vivre cette diversité au concret. Tel cet après-midi récréatif, par le biais du groupe alphabétisation du Centre social et de la Banque alimentaire, qui rassemble, en février 1993, une centaine de personnes autour de la dégustation des spécialités de plusieurs pays : Turquie, Maroc, France.

Cette journée de solidarité « permet d'échanger » note le journaliste³⁷⁰. Il en est de même pour une invitation à une rencontre publique avec l'écrivain turc Nedim Gursel, au Lycée Valin, proche, puis à la médiathèque du quartier³⁷¹.

Ce sont aussi des moments chauds de solidarité, comme celui qu'organise le Collectif des associations, en février 1991, lors de la Guerre du Golfe. Un repas inter-communauté réunit plus de deux cent convives, « pour réagir aux tensions nées au sein de la cité face à la crise du Golf », ce qui fait dire à Michel Crépeau, Maire : « La meilleure façon de passer les frontières, c'est de s'asseoir à table ! »³⁷².

365. CHEMMALI, Khalid, *ibidem*, pp. 68-70

366. *Conseil des Ministres*, décision de suspendre l'immigration économique et familiale, juillet 1974.

367. Fiches profil-quartiers de la politique de la ville, Z.U.S. de Villeneuve-les-Salines, *Données des recensements de 1990 et 1999*, I.N.S.E.E.

368. Situation des demandeurs d'emploi inscrits, Z.U.S de Villeneuve-Les-Salines, *INSEE Pôle*, 31 décembre 2007

369. DENIS, Aurélie, « La Saint-Jean dans sa divers' cité », *Villeneuve Information*, n° 324, juillet 2010, Collectif des Associations, Place du 14 Juillet.

370. « Solidarité à Villeneuve », *Sud-Ouest*, 2 février 1993, Archives du Centre Social, Place du 14 Juillet.

371. « L'exil a forgé mon écriture », *Sud-Ouest*, 4 février 1993, archives du Centre Social

372. « Manger pour effacer les différences », *Sud-Ouest*, 11 février 1991, archives du Centre Social

Par ailleurs, les associations qui représentent les étrangers participent de plein droit aux réunions mensuelles du Collectif des Associations, Dans les années 1980, un Groupe portugais est adhérent du Collectif³⁷³. Aujourd'hui, Turquoise, association franco-turque y participe, ainsi que l'Association Culturelle Islamique Turque.

Les immigrés, surtout de seconde génération, sont nombreux parmi les adhérents et responsables d'associations sportives : O.P.M.V.S. pour le football, Catharsis, club d'haltérophilie créée en 1990, par « Hamid Smaili, David Décamp et leurs potes »³⁷⁴.

Sur le plan scolaire, le gouvernement turc finance un poste d'instituteur turc pour permettre aux enfants d'apprendre leur langue d'origine.

Enfin, sur le plan religieux, les musulmans de toute nationalité du quartier peuvent se retrouver dans un lieu de prière qu'ils ont eux-mêmes aménagé dans une ancienne ferme, propriété municipale, la ferme du Clos-Margat, à proximité immédiate du quartier.

Une nouvelle immigration venant de l'Est, tels des tchéchènes, arrive dans le quartier depuis quelques années. Leur intégration ne va pas sans poser quelques problèmes.

Mais il est clair que Villeneuve-Les-Salines est loin d'être un quartier d'immigrés et que l'immigration n'est pas un facteur déterminant de la délinquance. Pour autant, Villeneuve-Les-Salines porte toujours une image négative à l'extérieur, liée entre autre, à son caractère prétendu de « quartier d'immigrés ».



Photos 56 et 57.
Villeneuve-Les-Salines,
sa diversité culturelle,
Photo VIGNAUD, Willy, septembre 2010

373. Liste des associations et groupes d'initiatives membres du Collectif, *Villeneuve Information*, décembre 1983

374. BROSSET, Thomas, « La belle histoire de Catharsis », *Sud-Ouest*, 2 octobre 2000.